



LIVRET DES COMPÉTITIONS

ÉTÉ 2025

GADETS À MASTER



athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédit Mutuel



AGDR LA MONDIALE

Carsat

Mot du Président de la CSO

Michel Claire

Ce livret reprend les informations et règles de la saison estivale 2025 pour nos compétitions : Interclubs, championnats de zone et régionaux. Les éléments ne figurant pas, comme les horaires provisoires paraîtront sur le site de la ligue <https://athletisme-aura.fr/>, avec toutes autres informations ou modifications qui peuvent intervenir d'ici la compétition.

Les horaires sont définitifs au vu des engagements et diffusés sur le site à 14h00 le jeudi précédant la compétition. Pour le jury il est constitué par le directeur de réunion d'où l'obligation d'engager vos juges le plus tôt possible afin de préparer leur affectation.

L'engagement d'un athlète devra être confirmé en retirant son dossard le jour de la compétition au moins 1 heure avant son épreuve. Le passage au stand retrait des dossards est obligatoire pour toutes ses épreuves, même si un dossard unique est attribué pour toute la compétition.

Le dossard doit être fixé par 4 épingles : dans le dos pour les courses jusqu'à 400m inclus, le poids, le disque et le marteau. Sur la poitrine pour toutes les courses à partir de 800m et le javelot. Sur la poitrine ou le dos pour les sauts. En ½ fond la ceinture porte dossard est interdite.

Chaque athlète doit porter le maillot de son club.

Concernant la piste, les chaussures à pointes ou sans pointes, doivent avoir une semelle d'une épaisseur maximum de 20mm (sauf marche maxi 40mm). Pour plus de précision la liste des chaussures autorisées se trouve sur le site WA : [LIST OF APPROVED ATHLETIC SHOES](#)

Enfin un enjeu important, la **sécurité**, les accidents bien que rares, peuvent être dramatiques. Sur un stade d'athlétisme sont autorisées : athlètes et juges au moment de leurs épreuves, les personnes habilitées (média, techniciens, etc. ...). Les coachs ne sont pas admis, sauf si une zone délimitée leur est affectée pendant l'épreuve de leur athlète. La vigilance de chacun ne doit pas être perturbée, les écouteurs, les téléphones entre-autres sont interdits sur le stade.

Nos compétitions sont d'une très bonne tenue, ces règles sont bien respectées par tous, continuons, ainsi tout notre athlétisme en sera bénéficiaire.

Bonne saison à tous

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	3
Sommaire	4
Epreuves-combinées	5
Marche	7
Epreuves individuelles CJES	8
Master	12
Demi-fond	13
Interclubs	14
Minima hommes athlètes AURA	15
Minima femmes athlètes AURA	16
Minima hommes athlètes Hors Ligue	17
Minima femmes athlètes Hors Ligue	18
Quotas de Jury/Club	19
Contact CSO	20
Règlement des compétitions	21
Annexe – règlement IC N3 et Régional	22

ÉPREUVES COMBINÉES

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES-COMBINÉES CJES

Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025 – Andrézieux-Bouthéon (Stade des Bullieux)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes).

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Decathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Il n'y aura pas de minima d'inscription mais la compétition comme les années passées est réservée aux athlètes ayant une maîtrise des épreuves techniques en particulier la perche, les haies et le disque pour les CAM et JUM ; les haies et la hauteur pour les féminines. Des minima de barres seront mis dans le règlement.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 7 mai 23h59)

- La participation des masters est autorisée avec les caractéristiques de leurs engins de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).
- **Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.**

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2024 et Hors Ligue» du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories).
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 5 mai 2025, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 30 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 7 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi 8 mai (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES COMBINÉES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES D'ÉPREUVES-COMBINEES CJES

Samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 – Clermont-Ferrand (Stade Philippe MARCOMBES)

Présentation générale

Ce championnat AURA est ouvert aux catégories Cadets à Seniors.

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Décathlon CAM / JUM / ESM / SEM

- Un Décathlon féminin Open sera proposé si à minima 8 Femmes sont intéressées pour participer. Un mail devra être envoyé avant le dimanche 18 Mai à Jean-Claude MARIE (voir e-mail en fin de livret) pour affirmer sa volonté de participation.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er septembre 2024 et le 1^{er} juin 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2025» du tableau pages 15 et 16 (voir les performances par catégories): **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 4 juin 23h59)
2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2024 d'épreuves combinées sur piste : **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 4 juin 23h59)
3. Ou avoir réalisé, en 2024 (avant le 1er septembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima « 2024 et hors Ligue » du tableau p. 17 et 18 (voir les performances par catégories): **Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 2 juin 2025, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024-2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2024 et hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories).
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 2 Juin 2025, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 30 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 4 Juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret.

MARCHE

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES DU 10 000 M MARCHE (CJES)

Samedi 31 Mai 2025 – Bourg-en-Bresse (Stade R. DEGUIN)

Présentation générale

Championnats Auvergne Rhône-Alpes du 10 000 m Marche pour les catégories CA/JU/ES/SE/MA
Un 5000m Marche sera également au programme ouvert à tous.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 28 mai 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

Pas de condition de minima

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 26 Mai 2025, document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.

Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 28 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Myriam BEGEL - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE CJES

Samedi 14 juin 2025 - Oyonnax (Stade Christophe LEMAITRE)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Oyonnax concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (samedi uniquement).

Les épreuves proposées sont les suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Relais : 4x100m

Les vainqueurs de chaque épreuve pour les catégories : CA / JU / ES/ TC seront récompensés.

- Les championnats de zone du 5000m Marche sera commun aux 3 zones, et se déroulera à Pontcharra le même jour.
- Les épreuves de demi-fond seront à retrouver lors des Championnats Pré-Régionaux de demi-fond à Villefranche le samedi 7 Juin 2025.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 11 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024 et 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 9 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 11 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean-Claude MARIE (Zone Vallée du Rhône), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS CJES

Samedi 14 juin 2025 – Vichy (Parc Omnisports Pierre COULON)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Vichy concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement).

Les épreuves proposées sont les suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Relais : 4x100m

Les vainqueurs de chaque épreuve pour les catégories : CA / JU / ES/ TC seront récompensés.

- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera à Pontcharra le même jour.
- Les épreuves de demi-fond seront à retrouver lors des Championnats Pré-Régionaux de demi-fond à Villefranche le samedi 7 Juin 2025.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 11 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024-2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 9 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 11 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (Zone Loire et Volcans), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS ALPES CJES

Samedi 14 juin 2025 – Pontcharra (Stade de l'Île Fribaud)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Pontcharra concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement).

Les épreuves proposées sont les suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Relais : 4x100m

Les vainqueurs de chaque épreuve pour les catégories : CA / JU / ES/ TC seront récompensés.

- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera à Pontcharra.
- Les épreuves de demi-fond seront à retrouver lors des Championnats Pré-Régionaux de demi-fond à Villefranche le samedi 7 Juin 2025.

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 11 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

3. Avoir réalisé, en 2024-2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et Hors Ligue » du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 9 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
4. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 9 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Patrick PENICHON (Zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Samedi 28 et Dimanche 29 Juin 2025 – Saint-Etienne (Stade Henri LUX)

Présentation générale

Ces Championnats AURA concernent les catégories Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors et regroupent les épreuves suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Demi-Fond : 800m, 1500m, 3000m/5000m / Steeple

Des podiums seront prévus sur chaque épreuve pour les catégories suivantes : CA / JU / ES/ TC

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Marche : 5000m marche

Relais : 4x100m

Conditions de participation Athlètes AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er septembre 2024 et le 22 juin 2025, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2025» du tableau pages 15 et 16 (voir les performances par catégories): **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 25 juin 23h59).
2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2024 Estival : **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 25 juin 23h59).
3. Ou avoir réalisé, en 2024 dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima « 2024 et Hors Ligue » du tableau p. 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **Demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 23 Juin 2024 : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Athlètes Hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2024-2025, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2024 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 23 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 25 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES MASTERS

PENTALANCERS

Samedi 5 avril 2025 – Romans-sur-Isère (Stade GUILLERMOZ)

Présentation générale

Championnat AURA Masters de Pentalancers

Epreuves proposées : Pentalancers MAF et MAM

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima : [Engagements en ligne sur le site AURA](#) (avant le mercredi 2 avril 23h59).

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 2 avril 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean-Michel LEGRAND – voir coordonnées en fin de livret.

DEMI-FOND

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX DEMI-FOND CJES

Samedi 7 juin 2025 – Villefranche sur Saône (Stade Jean le Mouton)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône, Alpes).

Ce championnat est ouvert aux catégories Cadets à Masters et regroupent les épreuves suivantes :

- 800m / 1500m / 3000m (CAM-CAF-JUF) / 5000m (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF) / 2000m Steeple (CAM-CAF-JUF) / 3000m Steeple (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF)

Conditions de participation Athlètes AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima :

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 4 juin 23h59)

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

5. Pas de conditions de minima : *demande d'engagement en ligne* à compléter au plus tard le lundi 2 juin : document à retrouver sur la fiche SIFFA de compétition.
6. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 4 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

INTERCLUBS

1^{ER} TOUR : SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 MAI 2025

2^{EME} TOUR : SAMEDI 17 MAI 2025

Présentation générale

3 formules de composition d'équipe sont proposées :

- Nationale (mixte avec 4 athlètes par épreuve 2F + 2M) -> finales Elite, N1A, N1B, N2
- Nationale 3 (mixte avec 3 athlètes par épreuve 2F + 1M ou 2M + 1F) – *Règlement en Annexe*
- Régionale (mixte avec 2 athlètes par épreuve 1F + 1M) – *Règlement en Annexe*

Un 2nd Tour sera prévu le 17 Mai. Les finales suivantes seront proposées :

- Finale N2 à Pontcharra – 8 meilleures équipes N2 – Samedi 17 Mai
- Finale N3 Ouest à Vichy – 8 équipes N3 parmi les 16 meilleures du 1^{er} Tour + 2 meilleures équipes régionale de la zone Loire et Volcans
- Finale N3 Est à Grenoble – 8 équipes N3 parmi les 16 meilleures du 1^{er} Tour + 6 meilleures équipes régionale des zones Alpes et Vallée du Rhône

Toutes les équipes (N3 et régionale) présentes aux finales N3 participeront sur le règlement de cette division.

Engagements

Les clubs s'engagent en début d'année sur la formule de leur choix et indiquent s'ils souhaitent le cas échéant participer à la finale régionale.

Chaque club peut engager plusieurs équipes sur une même formule ou des formules différentes

Les compositions prévisionnelles d'équipes sont faites par engagement en ligne sur le site de la ligue AURA.

- **1^{er} tour** : *Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA* (avant le mercredi 30 avril à 23h59)
- **2^{ème} tour** : *Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA* (avant le mercredi 14 mai à 23h59)

Les modifications peuvent être effectuées sur place le jour de la compétition (cf : horaires)

Informations complémentaires

- Les informations concernant les interclubs sont mises en ligne sur le site de la ligue et envoyées aux clubs
- Contact CSO pour cette compétition : Jacques LEONARD (voir e-mail en fin de livret).

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2025 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.70	11.50	11.30	11.20
200m	24.10	23.60	23.30	23.10
400m	54.50	53.50	53.00	52.50
800m	2.07.00	2.04.00	2.02.00	1.59.00
1500m	4.24.00	4.17.00	4.10.00	4.03.00
3000m	9.50.00	X	X	X
5000m	X	17.00.00	16.15.00	15.30.00
110m haies	16.60	17.00	16.80	16.50
400m haies	63.00	62.00	61.00	60.00
Steeple	7.00.00	11.00.00	10.30.00	10.00.00
Hauteur	1.71	1.74	1.77	1.80
Perche	3.80	4.00	4.10	4.30
Longueur	6.20	6.40	6.50	6.60
Triple-saut	12.10	12.20	12.30	12.40
Poids	10.80	10.80	10.80	11.30
Disque	34.00	34.00	34.00	36.00
Marteau	30.50	30.50	30.50	32.50
Javelot	39.00	39.00	41.00	45.00
Marche	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima
Decathlon	4800pts	5000pts	5000pts	5000pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2025 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	13.20	13.10	13.00	12.90
200m	27.30	27.20	27.10	27.00
400m	64.00	63.50	63.00	62.50
800m	2.32.00	2.30.00	2.28.00	2.26.00
1500m	5.20.00	5.15.00	5.05.00	5.00.00
3000m	12.15.00	12.00.00	X	X
5000m	X	X	18.45.00	18.15.00
100m haies	16.50	16.50	16.40	16.30
400m haies	73.00	72.50	71.50	70.00
Steeple	8.30.00	8.10.00	12.15.00	12.00.00
Hauteur	1.45	1.48	1.51	1.54
Perche	2.50	2.60	2.70	2.80
Longueur	5.10	5.20	5.30	5.40
Triple-saut	10.30	10.40	10.50	10.60
Poids	9.20	9.20	9.50	10.20
Disque	24.00	25.00	27.00	28.00
Marteau	34.00	33.00	34.00	35.00
Javelot	27.00	27.00	28.00	29.00
Marche	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima	Sans Minima
Heptathlon	2650pts	2750pts	3000pts	3000pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA N-1 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.20	11.10	11.00	10.90
200m	23.00	22.70	22.40	22.20
400m	52.00	51.00	50.00	49.50
800m	2.02.00	2.00.00	1.58.00	1.56.00
1500m	4.15.00	4.08.00	4.00.00	3.56.00
3000m	9.20.00	X	X	X
5000m	X	16.00.00	15.30.00	15.00.00
110m haies	15.50	15.50	15.50	15.00
400m haies	60.00	60.00	58.00	56.00
Steeple	6.30.00	10.00.00	9.45.00	9.30.00
Hauteur	1.86	1.89	1.92	1.92
Perche	3.90	4.10	4.50	4.80
Longueur	6.50	6.60	6.80	6.90
Triple-saut	12.90	13.20	13.50	13.70
Poids	12.00	12.00	12.00	13.00
Disque	36.00	36.00	38.00	40.00
Marteau	41.00	41.00	41.00	43.00
Javelot	45.00	45.00	47.00	49.00
Marche	27.30	27.00	26.00	25.00
Décathlon	5400pts	5400pts	5400pts	5400pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA N-1 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	12.70	12.60	12.50	12.40
200m	26.00	25.90	25.80	25.70
400m	61.50	60.50	59.50	59.00
800m	2.22.00	2.20.00	2.18.00	2.16.00
1500m	5.05.00	5.00.00	4.55.00	4.50.00
3000m	11.00.00	11.00.00	X	X
5000m	X	X	19.00.00	19.00.00
100m haies	15.50	15.50	15.40	15.30
400m haies	69.50	67.50	65.50	64.50
Steeple	8.00.00	7.50.00	11.30.00	11.15.00
Hauteur	1.54	1.57	1.60	1.63
Perche	2.70	2.90	3.10	3.30
Longueur	5.40	5.50	5.60	5.70
Triple-saut	10.80	10.90	11.00	11.10
Poids	10.00	10.00	10.50	11.00
Disque	30.00	31.00	32.00	33.00
Marteau	35.00	35.00	36.00	37.00
Javelot	31.00	31.00	32.00	33.00
Marche	18.00 / 30.00	17.30 / 1h00	17.00 / 2h05	17.00 / 2h05
Heptathlon	3150pts	3200pts	3400pts	3400pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

- L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.
- **Qualification des jurys**
- Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.
- Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.
- Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation avec un module de sa spécialité.
- Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels : jousse michael@orange.fr
- L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica.

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes >> 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes >> 3 officiels
- de 10 à 14 athlètes >> 4 officiels
- 15 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes >> 2 officiels
- 7 athlètes et plus >> 3 officiels

Pré-Régionaux de Demi-Fond

N'ont l'obligation de présenter des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 et + >> 2 officiels

Championnat de zone individuel

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus >> 5 officiels

Championnat AURA individuel

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- de 30 athlètes et plus >> 4 officiels

Contact CSO

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Responsable Compétitions	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athletisme-aura.fr
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athletisme-aura.fr
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
LEONARD	Jacques	Resp. Interclubs	06 84 14 39 85	j.leonard@wanadoo.fr
PENICHON	Patrick	Resp. Alpes	06 67 09 38 21	penichon.patrick2@orange.fr
BEGEL	Myriam	Resp. Marche	06 48 36 69 03	myriam@begel.fr
LEGRAND	Jean-Michel	Resp. Masters	06 12 88 33 47	legrand.jmr@gmail.com

INFORMATIONS CSO

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription qui sont toujours fixés au mercredi 23h59, ceux-ci permettent de réajuster les horaires de façon définitive pour mise en ligne le jeudi 14h00.
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury, ces derniers sont prévus d'officier sur la totalité de la journée concernée.
- La participation des masters est autorisée en toutes catégories avec les caractéristiques de leur engin de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones prévues à cet effet.

Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Les installations sportives et annexes doivent être restituées propres à la fin de la compétition. Les juges doivent retirer les marques au sol, ramener le matériel utilisé (starting-block, planches d'appel, barres, toises, etc... En cas de bris ou de détérioration de matériel le signaler au juge-arbitre qui le mentionnera dans son rapport.

Chaque athlète, coach, juge et dirigeant doivent veiller à respecter les installations mise à disposition (tribunes, piste, ...) ne pas laisser de déchets, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...

RÈGLEMENT SPORTIF CSO AURA

CONDITIONS D'ORGANISATION D'UNE RÉUNION D'ATHLÉTISME

Au niveau régional, l'autorisation d'organiser est donnée par les Ligues et sous leur responsabilité, notamment aux Clubs, après avis des Comités.

Inscription d'une compétition au calendrier

Pour qu'une réunion soit reconnue valable, il faut qu'elle soit inscrite au calendrier de la Ligue dont dépend le Club Organisateur après avoir fait l'objet d'une autorisation de la C.S.O. départementale ou régionale. L'inscription se fera au plus tard le 15 novembre pour la saison hivernale et le 1^{er} avril pour la saison estivale soit par la ligue, soit par son comité. Toutes compétitions devant être ajoutées après ces dates devront obtenir l'aval de la CSO régionale.

Conformité d'une compétition

Une compétition sera reconnue valable, si elle a mis en présence un minimum de deux Clubs et a comporté au moins trois épreuves (qui peuvent être la même discipline pour trois catégories d'âge différentes) avec un minimum de trois athlètes dans chaque épreuve, sauf pour les relais.

Les résultats sont homologués par la CSO de la Ligue ou du Comité concerné après réception du rapport du juge-arbitre qu'ils ont désigné.

Seuls les résultats ayant fait l'objet d'un traitement sur E. LOGICA et chargement sur le SIFFA PERFORMANCES seront pris en compte

Composition du jury

La composition minimale du jury pour une compétition avec **une seule discipline** au programme est :

Courses

Un juge arbitre (régional ou stade)

Un juge des départs

Deux juges course

Un juge de photographie d'arrivée d'appareil de chronométrage électrique

Concours

Un juge-arbitre (Juge Arbitre régional ou Stade) et 2 juges de la spécialité (sauts ou lancers).

La composition minimale du jury pour une compétition avec **plusieurs disciplines** est :

Un juge arbitre (régional ou stade) pour la compétition et pour compléter :

- Pour les courses : un juge des départs, Un juge de photographie d'arrivée d'appareil de chronométrage électrique, 2 juges courses.
- Pour les concours : 2 juges de la spécialité par jury.

* juges : officiel possédant un diplôme valide correspondant aux critères des règlements généraux FFA.

Contrôle antidopage : rappel des obligations d'un organisateur

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler. Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232-25 du Code du Sport).

Interclubs 2025

RÈGLEMENT INTERCLUBS NATIONALE 3

Objectif : permettre aux clubs dont les effectifs sont moindres de participer à cette fête collective et créer une passerelle pour passer progressivement de la nationale 3 à la nationale 2.

Application des règlements techniques des interclubs nationaux avec les précisions suivantes

PROGRAMME

- **Un club pourra présenter au maximum 2 athlètes hommes + 2 athlètes femmes**, pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4X100m hommes, 1 relais 4X100m femmes et 1 relais 4x400m mixte.
- **3 meilleures performances seront retenues sur les 4 possibles dans chaque épreuve. (2 H+1F ou 1H+2F) et les 3 relais. Au 3000m steeple les 2 performances masculines seront retenues.**
- **Une équipe devra présenter à minima 3 athlètes par famille d'épreuve (Sprint/Haies ; Demi-Fond/Marche ; Sauts ; Lancers) pour être valide.**

* **Epreuves** : celles des interclubs nationaux hommes et femmes sauf relais 4X400m qui est mixte.

Hommes – 18 épreuves individuelles + relais 4X100m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

Femmes– 17 épreuves individuelles + relais 4x100m.

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m- 800m - 1500m - 3000m - 100 haies - 400 haies - 3000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

Relais 4x400m mixte : 2 femmes+2 hommes (dans cet ordre).

POSSIBILITE DE PARTICIPATION

. Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie. Le 3000m steeple (0,91m), ne sera pas autorisé pour les cadets. **Les masters sont considérés comme des seniors pour les haies et engins de lancers.**

. Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie (**sauf masters**).

. Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours. Il pourra en outre prendre part à un seul relais, même s'il n'a fait aucune épreuve auparavant. Les clubs s'assureront que la programmation horaire leur permet les doubles participations, la règle des essais différés pouvant être appliquée.

Cotation : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

Total des cotations – 57 cotations : 54 individuelles et 3 relais

Qualification : les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition y compris athlètes mutés et/ou étrangers (pas de limitation de nombre).

REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

*** Courses individuelles en couloir et relais**

En fonction des installations (6 ou 8 couloirs) et du nombre de participants (tes) une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.

*** Courses individuelles en ligne**

Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.

- **Marche** : il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.
- **Lancers** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Poids, Disque, Javelot, Marteau : les athlètes lanceront par catégorie, du plus léger au plus lourd.
- **Sauts de distances** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines, 9m, 11m, 13m en masculins.
- **Sauts avec barres (Perche et Hauteur)**

Perche 1^{ère} barre :

Féminines : 1m80 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10cm

Masculins : 2m00 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 4m00 puis de 10 en 10 cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20cm et sous réserves des possibilités matérielles.

Hauteur 1^{ère} barre :

Féminines : 1m20 et montées de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 puis de 5 en 5cm

Masculins : 1m40 et montée de 10 en 10cm jusqu'à 1m60 puis de 5 en 5cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10cm et sous réserves des possibilités matérielles.

JURY : 6 officiels dont au minimum 1 chef juge et 2 juges.

Les officiels inscrit dans une épreuve de l'interclub doivent être remplacé durant toute la durée de leur absence par un licencié pouvant effectuer les mêmes opérations de jugement. Cela doit se faire en accord avec le directeur de réunion.

RÈGLEMENT INTERCLUBS REGIONAL

Objectif : permettre aux clubs dont les effectifs sont moindres de participer à cette fête collective et de créer une première marche pour accéder aux niveaux supérieurs.

Application des règlements techniques des interclubs nationaux avec les précisions suivantes

PROGRAMME

- **Un club pourra présenter 1 athlète homme + 1 athlète femme**, pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4X100m hommes, 1 relais 4X100m femmes et 1relais 4x400m mixte. Le club aura la possibilité d'ajouter en course un ou une athlète supplémentaire avec un maximum de 5 hommes et 5 femmes sur l'ensemble du championnat.
- **La performance masculine et féminine sera retenue dans chaque épreuve + les 3 relais.**
- **Une équipe devra présenter à minima 2 athlètes par famille d'épreuve (Sprint/Haies ; Demi-Fond/Marche ; Sauts ; Lancers) pour être valide.**

* **Epreuves** : celles des interclubs nationaux hommes et femmes sauf relais 4X400m qui est mixte.

* Pour les épreuves ou il y a un athlète supplémentaire, seule la meilleure performance sera prise en compte, dans le respect de la réglementation interclub : une course et un concours ou à 2 concours par athlète.

Hommes – 18 épreuves individuelles + relais 4X100m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

Femmes– 17 épreuves individuelles + relais 4x100m.

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m- 800m - 1500m - 3000m - 100 haies - 400 haies - 3000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

Relais 4x400m mixte : 2 femmes+2 hommes (dans cet ordre).

POSSIBILITE DE PARTICIPATION

. Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie. Le 3000m steeple (0,91m), ne sera pas autorisé pour les cadets. **Les masters sont considérés comme des seniors pour les haies et engins de lancers.**

. Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie (**Sauf masters**).

. Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours. Il pourra en outre prendre part à un seul relais, même s'il n'a fait aucune épreuve auparavant. Les clubs s'assureront que la programmation horaire leur permet les doubles participations, la règle des essais différés pouvant être appliquée.

Cotation : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

Total des cotations – 34 cotations : 31 individuelles et 3 relais

Qualification : les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition y compris athlètes mutés et/ou étrangers (pas de limitation de nombre).

REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

*** Courses individuelles en couloir et relais**

En fonction des installations (6 ou 8 couloirs) et du nombre de participants (tes) une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.

*** Courses individuelles en ligne**

Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.

- **Marche** : il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.
- **Lancers** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Poids, Disque, Javelot, Marteau : les athlètes lanceront par catégorie, du plus léger au plus lourd.
- **Sauts de distances** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines, 9m, 11m, 13m en masculins.
- **Sauts avec barres (Perche et Hauteur)**

Perche 1^{ère} barre :

Féminines : 1m80 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10cm

Masculins : 2m00 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 4m00 puis de 10 en 10 cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20cm et sous réserves des possibilités matérielles.

Hauteur 1^{ère} barre :

Féminines : 1m20 et montées de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 puis de 5 en 5cm

Masculins : 1m40 et montée de 10 en 10cm jusqu'à 1m60 puis de 5 en 5cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10cm et sous réserves des possibilités matérielles.

JURY : 4 officiels dont au minimum 2 juges.

Les officiels inscrit dans une épreuve de l'interclub doivent être remplacé durant toute la durée de leur absence par un licencié pouvant effectuer les mêmes opérations de jugement. Cela doit se faire en accord avec le directeur de réunion.